

Pharmacopée française : consultation publique sur les préparations de nutrition parentérale pédiatrique

Du 6 oct. 2023 au 6 janv. 2024

L'ANSM lance une consultation publique sur les préparations de nutrition parentérale pédiatrique.

Deux projets de monographies sont soumis à l'avis des prescripteurs de nutrition parentérale, des pharmaciens hospitaliers et des établissements de santé qui réalisent ces préparations. Les monographies seront ensuite inscrites au Formulaire national de la pharmacopée française :

- Solutions de nutrition parentérale pour perfusion : 7 formules binaires standardisées prêtes à l'emploi ;
- Emulsions de nutrition parentérale par perfusion : 3 formules ternaires standardisées prêtes à l'emploi.

Vous pouvez transmettre vos observations à l'adresse suivante : contactspharmacopeefrancaise@ansm.sante.fr jusqu'au 06 janvier 2024.

Il s'agit d'harmoniser les pratiques de prescription de nutrition parentérale à l'échelon national en proposant un nombre limité de formules sécurisées. Ces formules, prescrites par les services de néonatalogie, permettent de couvrir les besoins du nouveau-né à terme et du prématuré.

Lorsque les préparations de nutrition parentérale sont réalisées au sein de la pharmacie à usage intérieur (PUI) d'un établissement de santé autorisé, le Guide des bonnes pratiques de préparation doit être respecté, en particulier la ligne directrice consacrée à la préparation des médicaments stériles. Lorsque ces préparations sont fabriquées par un établissement pharmaceutique autorisé, celui-ci doit se conformer aux bonnes pratiques de fabrication.

Ces monographies sont le fruit d'un travail collaboratif institutionnel initié suite aux recommandations du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales : « Evaluation des pratiques en matière de nutrition parentérale pédiatrique ».